Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Direction générale de la Santé

Paris, le 25 juillet 2018

Communiqué de presse

Activation demain matin de la plate-forme téléphonique « Canicule Info service » 0800 06 66 66

En raison de la vague de chaleur qui touche la moitié Est de la France métropolitaine, la Ministre des Solidarités et de la Santé a décidé d'activer la plateforme téléphonique « Canicule Info Service ». Ce numéro vert, accessible dès demain matin au 0800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe en France, du lundi au samedi de 9h à 19h) permet d'obtenir des conseils pour se protéger et protéger son entourage, en particulier les plus fragiles.

Les pouvoirs publics sont fortement mobilisés, au niveau national comme au niveau local, et ont mis en place les mesures prévues par le plan national canicule, pour anticiper et gérer l'impact sanitaire des fortes chaleurs.

Météo-France prévoit, à partir de demain et dans les prochains jours, une canicule qui touchera 18 départements placés en niveau de vigilance orange (Ardèche, Drôme, Rhône, Côte-D'Or, Saône-et-Loire, Marne, Aine, Nord, Pas-de-Calais, Somme, Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Seine-Et-Marne, Yvelines, Essonne, Val-d'Oise). Le niveau de vigilance jaune « Pic de chaleur » a été déclenché dans de très nombreux départements de l'Est de France. Ces températures élevées, qui baisseront peu pendant la nuit, pourraient perdurer la semaine prochaine.

La Direction générale de la Santé appelle l'ensemble des acteurs (collectivités, associations, entreprises, familles, voisins, etc.,) à poursuivre leur mobilisation pour **appliquer et relayer les conseils des autorités sanitaires, en particulier auprès des personnes les plus fragiles.**

- **Personnes âgées, handicapées ou fragiles isolées :** incitez-les à s'inscrire sur la **liste mise à leur disposition par chaque mairie** afin de recevoir le soutien de bénévoles, et prenez de leurs nouvelles très régulièrement. Incitez les à accéder à des lieux réfrigérés, tant en journée que la nuit, avec notamment l'ouverture de parcs et jardins. Avec les services de l'Etat, les collectivités locales et les associations qui se mobilisent pour aller vers et aider ces personnes, soyons solidaires des plus démunis, notamment des personnes sans domicile.

- **Nourrissons et jeunes enfants :** veillez à **les protéger en permanence de la chaleur** (éviter les sorties aux heures les plus chaudes, les faire boire et les hydrater régulièrement, leur faire porter chapeau et lunettes de soleil et leur appliquer de la crème solaire). Ne les laissez jamais dans une pièce mal ventilée ou un véhicule, même pendant une très courte durée.

- **Travailleurs :** buvez beaucoup d'eau, plusieurs fois par jour. **Soyez vigilant pour vos collègues et vous-même**. Protégez votre peau du soleil, et si vous vous sentez mal, signalez-le rapidement.

- **Employeurs :** évaluez les risques, prenez les décisions qui s'imposent, notamment l'aménagement des horaires afin de limiter l'exposition des salariés aux températures les plus fortes de la journée et le report des taches pénibles ; dans le secteur du bâtiment et des travaux publics par exemple, aménagez les chantiers pour assurer la santé et la sécurité de vos salariés.
- **Sportifs : évitez l'activité physique aux heures les plus chaudes** de la journée.
- **En cas de problème de santé ou de traitement médicamenteux régulier** (adaptation de doses, par exemple), n'hésitez pas à **demander conseil** à votre médecin traitant ou votre pharmacien.

Par ailleurs, **en prévision des départs en vacances** et du trafic annoncé « rouge » samedi par Bison futé, **la Direction générale de la Santé rappelle les gestes simples à adopter par tous** pour mieux lutter contre les conséquences de la chaleur pendant les déplacements :

- **évitez de circuler aux heures les plus chaudes** et faire des pauses fréquentes à l'ombre ou dans des lieux frais ;
- **pensez à emporter des quantités d'eau suffisante** pour la durée du trajet ;
- **pour vous accompagner sur la route, des messages de prévention seront diffusés** sur les panneaux lumineux et par les radios autoroutières (107.7FM) dans les départements concernés.

Pour en savoir plus sur les mesures du plan national canicule et les recommandations de prévention à l'attention des différents publics :

- Ministère des Solidarités et de la Santé - Canicule et fortes chaleurs
- Santé publique France : Canicule et fortes chaleurs : comprendre les risques
- Ministère du Travail : Rappel aux employeurs des mesures[1] visant à assurer la sécurité et à protéger la santé des travailleurs de leurs établissements, notamment en période de fortes chaleurs
- Sites internet des agences régionales de santé et des préfectures concernées par ces fortes chaleurs pour les informations et recommandations locales spécifiques
- Carte de vigilance Météo-France permet de s'informer deux fois par jour de l'évolution des températures.

[1] 1 Articles L. 4121-1 et suivants et articles R. 4121-1 et suivants du code du travail